EST-IL PERMIS DE NE RÉCITER QUE LA FATIHA ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prière

Est-il permis de ne réciter que la Fatiha ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 00min 19

Question :
Au sujet du fait de se contenter de sourate Al-Fatiha, lors de la récitation de cette sourate en prière est-elle suffisante ou bien est-il indispensable [de réciter] une autre sourate ?

Réponse :

Le pilier est la récitation de la Fatiha, ceci est indispensable. Quant à la récitation de ce qui est possible après elle, alors ceci est une sunna et c'est plus complet.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : http://www.alfawzan.af.org.sa/ar/node/15477